

# **BASO AFM 400**

HD10198

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour: 06/09/2013 Remplace la fiche : 13/12/2011 Indice de révision : 02

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : BASO AFM 400
Code de produit : HD10198

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Industriel, Industrie alimentaire, Produit pour usage professionnel.

Utilisation de la substance/préparation : Détergents

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Titre	Descripteurs d'utilisation	Raison
Ne convient pas pour un usage grand public		

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir section 16

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

QUARON H&D BP 89152

35091 RENNES CEDEX 9 - FRANCE

T +33 (0)2 99 29 46 00 - F +33 (0)2 99 29 46 24 fds-quaronfrance@quaron.com - www.quaron.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 (0)3 83 32 36 36
FRANCE	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C; R35

Texte integral des phrases R, voir paragraphe 16.

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosif. Provoque des brûlures dont la gravité dépend de la concentration, du temps de contact et de la partie du corps affectée. Réagit violemment au contact de l'eau. Risque de projections.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s)



C - Corrosif

Composants dangereux : hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium, potasse caustique

Phrase(s) R : R35 - Provoque de graves brûlures

Phrase(s) S : S23 - Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions

d'usage.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection

des yeux/du visage

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 Date de mise à jour : 06/09/2013 Remplace la fiche : 13/12/2011 Indice de révision : 02

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
hydroxyde de sodium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE (EINECS)) 215-185-5 (N° Index UE) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	5 - 30	C; R35
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE (EINECS)) 215-181-3 (N° Index UE) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	5 - 15	Xn; R22 C; R35
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	(N° CAS) 68515-73-1 (N° CE (EINECS)) 500-220-1	1 - 5	Xi; R41
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium	(N° CAS) 64-02-8 (N° CE (EINECS)) 200-573-9 (N° Index UE) 607-428-00-2 (N° REACH) 01-2119486762-27	1 - 5	Xn; R20/22 Xi; R41
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]
hydroxyde de sodium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE (EINECS)) 215-185-5 (N° Index UE) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	5 - 30	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE (EINECS)) 215-181-3 (N° Index UE) 019-002-00-8 (N° REACH) 01-2119487136-33	5 - 15	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	(N° CAS) 68515-73-1 (N° CE (EINECS)) 500-220-1	1 - 5	Eye Dam. 1, H318
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium	(N° CAS) 64-02-8 (N° CE (EINECS)) 200-573-9 (N° Index UE) 607-428-00-2 (N° REACH) 01-2119486762-27	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

## **SECTION 4: Premiers secours**

4.1.	Description de	s premiers secours

Premiers secours : INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTER UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.

Après inhalation : Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Eviter le refroidissement (couverture). Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène (par

une personne autorisée). En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible. Consulter

immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR, à cause des effets corrosifs. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à u

consciente/lucide. Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

 Inhalation
 Corrosif pour les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Toux et respiration difficile. Saignements de nez.

: Corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures. Peut causer des ulcères. Ils ont une lente

: Corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement.

: Grave brulûre des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Douleurs abdominales, nausées. Vomissements. Risque de perforation digestive avec état de choc.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

- contact avec la peau

- contact avec les yeux

- Ingestion

09/09/2013 FR (français) 2/9

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 Date de mise à jour : 06/09/2013 Remplace la fiche : 13/12/2011 Indice de révision : 02

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Pulvérisation d'eau.

Mousses résistantes au produit. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Utilisez du sable seulement pour éteindre des petits feux.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Réaction exothermique.

Danger d'explosion : Dégage de l'hydrogène en contact avec des métaux, gaz inflammable et explosible.

Réactions dangereuses : Dangers liés à des réactions exothermiques.

Mesures générales : Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur

: Vêtements de protection; Appareil respiratoire autonome.

les lieux. Si possible, stopper les fuites.

Equipements de protection particuliers des

pompiers

Autres informations : Disperse

: Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir

les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du

visage . Porter un appareil respiratoire recommandé. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales.

Assurer une bonne ventilation de la zone. Faire évacuer la zone dangereuse.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du

visage. Pour le choix des protections respiratoires voir le chapitre 8.

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales.

Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser

les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Déversement limité : Absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière

Déversement limité: Absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière limitant l'épandage. Placer les récipients fuyants dans un fût ou un surfût étiqueté. Récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure. Laver à grande eau la zone contaminée. Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet. Epandages de forte importance: Neutraliser avec un acide dilué (risque de réaction exothermique et de projections avec un acide concentré). Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau avant neutralisation. Absorber avec un matériau approprié. Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Après la collection des fuites, rincer le sol avec de l'eau. Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés.

Autres informations : Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Contactez un spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit récupéré. Suivez les réglementations locales

concernant la destruction du produit.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

09/09/2013 FR (français) 3/9

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 Date de mise à jour : 06/09/2013 Remplace la fiche : 13/12/2011 Indice de révision : 02

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: NE JAMAIS verser d'eau dans le produit mais TOUJOURS le produit dans l'eau. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Lavage fréquent des sols et équipements. Lavez les vêtements avant réutilisation. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Des rince-yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité de toute zone comportant des risques d'exposition.

Conditions de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart des:

Acides

Produits incompatibles

: Oxydant. Eau, acides (la dilution et la neutralisation sont exothermiques).

Matières incompatibles

: Métaux.

Température de stockage

: > 10 °C Stocker et manipuler dans un lieu tempéré

Matériaux d'emballage

: Recommandés : matières plastiques spécifiques (PVC - PE), verre, polyester stratifié, acier

revêtu. Polypropylène. Acier inoxydable. Acier doux.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de sodium (1310-73-2)						
France	VME (mg/m³) 2 mg/m³					

hydroxyde de potassium, po	tasse caustique (1310-58-3)	
France	VLE (mg/m³)	2 mg/m³

## 8.1.1 DNEL (Derived No Effect Level)

hydroxyde de sodium (1310-73-2)					
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets locaux	1 mg/m³			
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium (64-02-8)					
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets systémiques et locaux	2,5 mg/m <sup>3</sup>			
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Court Terme  Effets systémiques et locaux  2,5 mg/m³					

## hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)

		· •							
DNEL	Travailleu	r : Inhalation -	<ul> <li>Exposition</li> </ul>	n à Long Terr	me	Effets locaux	1 mg/m³		

### 8.1.2 PNEC (Previsible None Effect Concentration)

éthylenediaminetétraacetate-de-tétr	asodium (64-02-8)
PNEC eau douce	2,2 mg/l La dérivation est basée sur l'acide libre
PNEC eau de mer	0,22 mg/l La dérivation est basée sur l'acide libre
PNEC sol	0,72 mg/kg La dérivation est basée sur l'acide libre
PNEC station d'épuration	43 mg/l La dérivation est basée sur l'acide libre

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Hygiène industrielle

: Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

09/09/2013 FR (français) 4/9

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 Date de mise à jour : 06/09/2013 Remplace la fiche : 13/12/2011 Indice de révision : 02

Equipement de protection individuelle

- protection respiratoire

Vêtements résistant à la corrosion. Gants. Lunettes de protection. Bottes/Chaussures de sécurité.









Vêtements de protection - sélection du matériau :

: Exemple : Caoutchouc. Polyéthylène. La compatibilité des gants et des vêtements avec le

produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

- protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- protection des yeux : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits

chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des

poussières aériennes.

- protection de la peau : Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants,

tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.

: Si la ventilation est insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser une protection

respiratoire combinée type. E. P3.

Risques thermiques : En cas de décomposition thermique, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: LiquideAspect: Liquide.Couleur: brun(e).

Odeur : Aucune donnée disponible
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 12,75 sol. 1%, 20°C

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de solidification : 0 °C

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Vitage d'écoparation relative (l'acétate : Augune donnée disposible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Limites explosives : Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible
Densité : Aucune donnée disponible
Densité : 1,343 g/cm³, 20°C
Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log P octanol / eau à 20°C : Aucune donnée disponible
Temp. d'autoinflammation : Aucune donnée disponible
Point de décomposition : Aucune donnée disponible
Viscosité : dynamique: 28 mPa.s , 20°C
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Dangers liés à des réactions exothermiques.

## 10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation industrielle.

#### Possibilité de réactions dangereuses

Forte réaction exothermique avec l'eau. Réagit avec les métaux avec dégagement d'hydrogène gazeux inflammable. Forte réaction exothermique avec les acides. Réaction avec les agents oxydants.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire. Contact avec des substances métalliques.

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 Date de mise à jour : 06/09/2013 Remplace la fiche : 13/12/2011 Indice de révision : 02

#### 10.5. Matières incompatibles

Réagit violemment avec : Eau. Métaux. Acides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs. La décomposition thermique génère des vapeurs toxiques.

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Administration cutanée (lapin) DL50 1350 mg/kg

Administration orale (rat) DL50 5000 mg/kg
Administration cutanée (lapin) DL50 5000 mg/kg

#### éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium (64-02-8)

Administration orale (rat) DL50 > 1780 mg/kg
Inhalation (rat) CL50 1 - 5 mg/l /6h

### hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)

Administration orale (rat) DL50 333 (333 - 388) mg/kg

Irritation : Non classé

pH: 12,75 sol. 1%, 20°C

Corrosivité : Provoque de graves brûlures.

pH: 12,75 sol. 1%, 20°C

Sensibilisation : Non classé
Toxicité à doses répétées : Non classé

Toxicite a doses repetees

Informations relatives aux CMR:

Carcinogénité : Non classé
Mutagénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

Cancerogenicité : Estimé non cancérogène. Mutagenicité : Non mutagène. N'altère pas la

fertilité. Non toxique pour le développement.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

- Effets sur l'environnement : Les risques pour l'environnement aquatique sont liés à l'alcalinisation du milieu par augmentation

de pH.

- sur l'eau : Le produit peut entrainer une augmentation du pH

## hydroxyde de sodium (1310-73-2)

CL50-96 h - poisson 45,4 mg/l Onchorhynchus mykiss

#### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (68515-73-1)

 CL50-96 h - poisson
 > 100 mg/l

 CE50-48 h - Daphnies
 > 100 mg/l

## éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium (64-02-8)

	CL50-96 h - poisson	> 100 mg/l Leuciscus idus
	CE50-48 h - Daphnies	> 100 mg/l Daphnia magna
	CE50-72 h - algues	> 100 mg/l Scenedesmus obliquus

# hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)

CL50-96 h - poisson	179 mg/l Pimephales promelas
CL50-24 h - poisson	80 mg/l
CE50-24 h - Daphnies	270 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

#### hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Persistance et dégradabilité

Non applicable.

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 Date de mise à jour : 06/09/2013 Remplace la fiche : 13/12/2011 Indice de révision : 02

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

### éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium (64-02-8)

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

#### hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)

Persistance et dégradabilité Non applicable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Potentiel de bioaccumulation Non applicable.

## D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (68515-73-1)

Potentiel de bioaccumulation Ne montre pas de bioaccumulation.

#### éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium (64-02-8)

Log P octanol / eau à 20°C - 13

Potentiel de bioaccumulation Ne montre pas de bioaccumulation.

#### hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)

Potentiel de bioaccumulation Ne montre pas de bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### hydroxyde de sodium (1310-73-2)

- sur le sol Produit s'infiltrant facilement dans le sol.

### hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)

- sur le sol Potentiel de mobilité dans le sol très élevé.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux.

L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égoûts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet.

Recommandations d'évacuation des eaux usées :

: Ne pas déverser à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.

Recommandations d'élimination des emballages :

 Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Laver abondamment à l'eau et neutraliser avant destruction. Réutilisation possible après lavage et décontamination.

Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

Indications complémentaires

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la

législation locale, régionale ou nationale.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1719

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.

Description document de transport : UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium, hydroxyde de

potassium), 8, II, (E)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8 Etiquettes de danger (ONU) : 8



## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 Date de mise à jour : 06/09/2013 Remplace la fiche : 13/12/2011 Indice de révision : 02

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ONU) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité.

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80
Code de classification (ONU) : C5

Panneaux oranges

80 1719

Disposition Spéciales 274
Catégorie de transport (ADR) 2
Code de restriction concernant les tunnels : E
Quantités limitées (ADR) 1L
Excepted quantities (ADR) : E2

14.6.2. Transport maritime

 Numéro EmS (1)
 : F-A

 Numéro EmS (2)
 : S-B

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate (SVHC) REACH

Règlement Européen CE/689/2008 relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux

Aucune donnée disponible

Règlement Européen CE/648/2004 relatif aux détergents

Les composants organiques de ce mélange respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement européen CE/648/2004 du 31/03/2004 relatif aux détergents.

Contient : <5% agents de surface non ioniques, EDTA et sels, phosphonates.

#### 15.1.2. Directives nationales

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) selon le Code de l'Environnement

No ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) selon le Code de l'Environnement Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
1630.text	Soude ou potasse caustique (fabrication industrielle, emploi ou stockage de lessives de)		
1630.A	A. Fabrication industrielle de	Α	1
1630.B1	B. Emploi ou stockage de lessives de Le liquide renfermant plus de 20% en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. supérieure à 250 t	A D	1
1630.B2	B. Emploi ou stockage de lessives de Le liquide renfermant plus de 20% en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. supérieure à 100 t, mais inférieure ou égale à 250 t	D	

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 Date de mise à jour : 06/09/2013 Remplace la fiche : 13/12/2011 Indice de révision : 02

## **SECTION 16: Autres informations**

Chapitres modifiés:

Tous les chapitres.

Sources des données utilisées : Fiche toxicologique INRS N° 20 : Hydroxyde de sodium et solutions aqueuses. Fiche

toxicologique INRS N° 35 : Hydroxyde de potassium et solutions aqueuses. Fiche toxicologique

INRS N° 276 : EDTA et sel tétrasodique.

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]:

 Met. Corr. 1
 H290

 Skin Corr. 1A
 H314

Autres données : Texte intégral des phrases R-,H- et EUH:

Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Toxicité aiguë (Orale) Catégorie 4
Lésions oculaires graves/Irritation Catégorie 1
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1
Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
Peut être corrosif pour les métaux
Nocif en cas d'ingestion
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Provoque des lésions oculaires graves
Nocif par inhalation
Nocif par inhalation et par ingestion
Nocif en cas d'ingestion
Provoque de graves brûlures
Risque de lésions oculaires graves
Corrosif
Irritant
Nocif

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.